

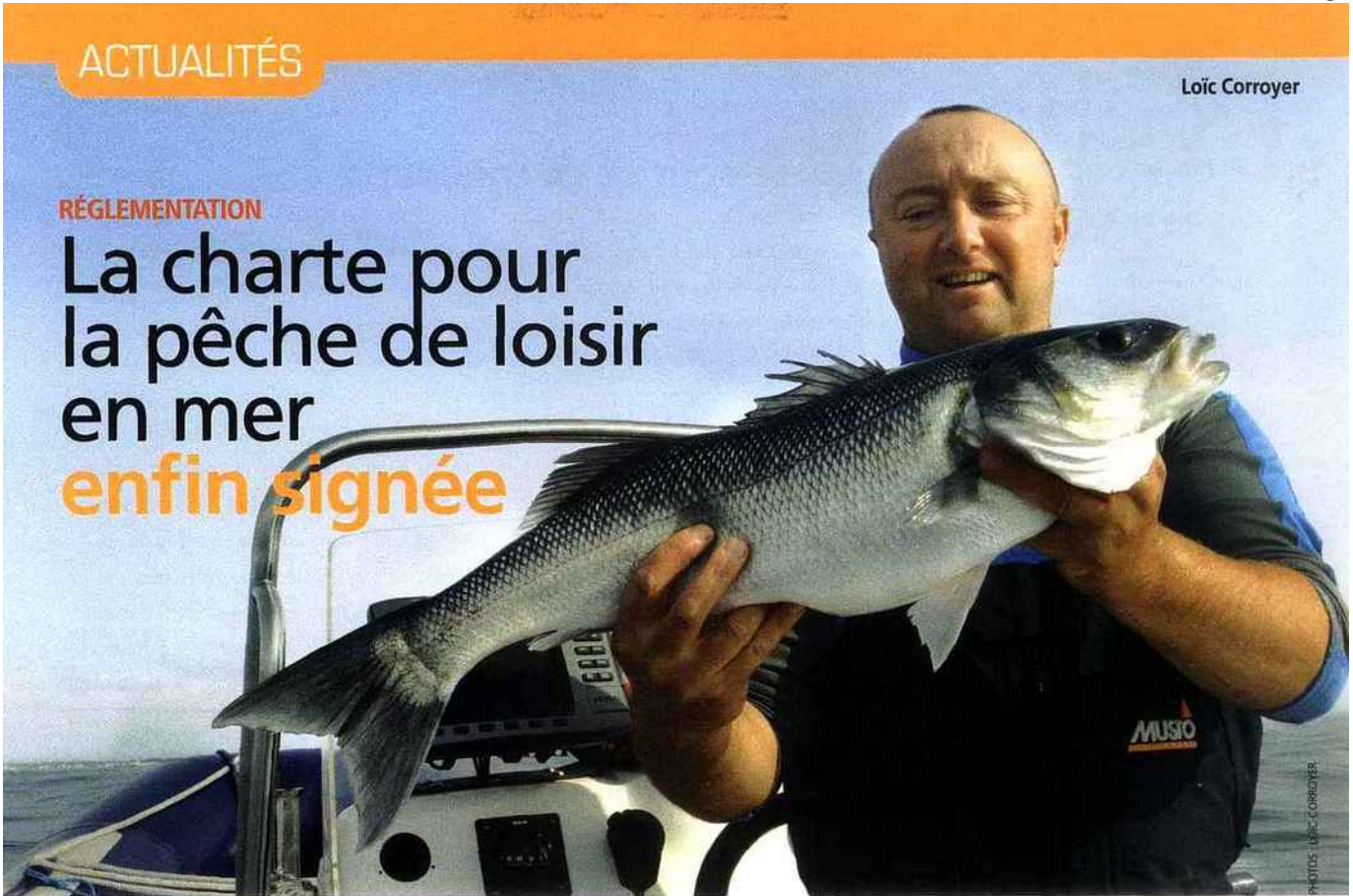


ACTUALITÉS

Loïc Corroyer

RÉGLEMENTATION

La charte pour la pêche de loisir en mer enfin signée



Véritable feuilleton à très lent rebondissement, la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir écoresponsable a enfin été signée le 7 juillet dernier après de multiples reports. C'est en présence de Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, de Bruno Le Maire, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, de Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'Écologie et de nombreux représentants associatifs, que le précieux document a été contractualisé.

Ce qui change

Cette charte a pour objectif d'encadrer les 2 millions de Français pratiquant la pêche récréative en mer, que ce soit du bord comme en bateau. Elle prévoit :

- une déclaration gratuite et obligatoire impliquant une information systématique sur les règles et les bonnes pratiques à observer ;
- le marquage d'une nageoire pour les poissons les plus couramment pêchés pour éviter toute vente illicite ;
- la lutte accrue contre le braconnage avec, entre autres, une augmentation significative des peines « plancher » et une confiscation du bateau ou du véhicule en cas de récidive, et la mise en place d'une convention contre la vente illicite des pro-

duits de la mer dans tous les départements littoraux ;

- l'instauration des périodes de « repos biologique » sur les zones d'estran ;
- de manière moins formelle, la tenue d'un « carnet de prélèvement et d'observation du milieu ».

« Le permis est mort »

Certes, il y a de quoi grincer des dents, mais pas de quoi casser trois pattes à un canard. Car les associations représentant les pêcheurs récréatifs en mer au premier rang desquelles la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers sportifs français) a lutté d'arrache-pied contre l'instauration d'un permis de pêche en mer. « Aujourd'hui, le permis est mort », constate Jean Kiffer, président de la FNPPSF. Et d'insister : « Nous avons réussi à convaincre une majorité de responsables politiques que ce n'est en aucun cas la bonne réponse à la problématique de la pêche de loisir. Les enjeux de demain, ce sont une meilleure formation du grand public et une véritable volonté politique de lutter contre le braconnage. Qu'apporterait un permis que n'apporte déjà la charte face à ces objectifs ? Rien, si ce n'est un risque majeur pour toute une filière halieutique et nautique qui, faut-il le rappeler, pèse plus de 2 milliards d'euros par an. » Cependant, tout n'est pas encore gagné puisqu'il a été décidé la création d'un comité de suivi chargé

d'évaluer l'opportunité de proroger cette charte, de l'amender ou de mettre en place un permis de pêche embarquée, sous-marine et du bord. Et comme nous ne sommes ni des perdreaux de l'année, ni des oies blanches, la vigilance reste de mise.



Jean Kiffer, président de la FNPPSF, l'instauration d'un permis de pêche en mer représente « un risque majeur pour toute une filière halieutique et nautique qui, faut-il le rappeler, pèse plus de 2 milliards d'euros par an. »